

DÉCISION 2000/8 CONCERNANT LES RESSOURCES POUR 2001-2002

La Conférence des Parties,

Rappelant sa décision 2000/7 concernant les priorités et le programme de travail, et notamment le plan de travail pour 2001-2002,

Reconnaissant que l'application de la Convention CEE-ONU sur les effets transfrontières des accidents industriels et l'exécution du plan de travail établi à cet effet nécessitent des moyens administratifs et financiers adéquats,

1. Décide que les Parties contribueront aux ressources de la Convention par des apports volontaires en espèces et/ou en nature et leur recommande de verser ces contributions dès que possible;
2. Invite les autres pays membres de la CEE-ONU à fournir également des ressources;
3. Se félicite des contributions annoncées par les Parties à la Convention suivantes : Allemagne, Hongrie, Suisse, ainsi que par l'Italie;
4. Adopte l'état des besoins en ressources de la Convention pour la période 2001-2002 tel qu'il figure à l'appendice I de la présente décision;
5. Approuve les principes directeurs concernant l'attribution d'une aide financière pour faciliter la participation d'experts et de représentants de pays en transition aux réunions tenues dans le cadre de la Conférence des Parties, sous réserve de la disponibilité des fonds, reproduits à l'appendice II de la présente décision;
6. Invite le Secrétaire exécutif de la CEE-ONU, avec l'appui des ressources extrabudgétaires supplémentaires reçues, à continuer d'aider le secrétariat à exécuter les tâches énumérées dans le plan de travail pour 2001-2002;
7. Prie le secrétariat de la CEE-ONU d'administrer les contributions financières volontaires en accord avec les pays et institutions donateurs;
8. Prie le Bureau d'établir, avec l'appui du secrétariat de la CEE-ONU, l'état des besoins en ressources pour la prochaine période biennale en vue de son adoption à la deuxième réunion de la Conférence des Parties.

Appendice I

Besoins en ressources pour 2001-2002

No a/	Domaine/élément/activité de programme	Pays/institution chef de file Pays/institutions d'appui	Contributions	Budget prévu	Résultat attendu
1.	Application de la Convention : suivi et assistance				
1.1	Application de la Convention				
1.1.1	Tenir à jour à jour une liste des autorités compétentes accessible sur la page d'accueil de la Convention sur Internet	secrétariat CEE-ONU Toutes les Parties			Liste des autorités compétentes sur Internet
1.1.2	Établir le premier rapport sur l'application de la Convention	Groupe de travail de l'application Toutes les Parties	À organiser par le Groupe de travail		Rapport sur l'application de la Convention
1.1.3	Formuler des conclusions et des recommandations à partir du rapport sur l'application de la Convention	Groupe de travail de l'application	À organiser par le Groupe de travail		Conclusions et recommandations pour adoption par la Conférence des Parties
1.2	Assistance à fournir aux Parties en vue de l'application de la Convention et aux Signataires et autres pays membres de la CEE-ONU souhaitant devenir Parties à la Convention en vue de la ratification				
1.2.1	Organiser un atelier sous-régional visant à faciliter l'application et la ratification de la Convention	Arménie Groupe de travail de l'application secrétariat CEE-ONU	Arménie (en nature) À organiser par le Bureau et le Groupe de travail	25 000 US\$	Recommandations visant à surmonter les obstacles à la ratification et à l'application
2.	Champ d'application de la Convention				
2.1	Activités dangereuses				
2.1.1	Établir une liste des activités dangereuses	Groupe de travail de l'application Toutes les Parties	À organiser par le Groupe de travail		Liste des activités dangereuses
2.1.2	Réviser, selon que de besoin, les lignes directrices destinées à faciliter l'identification des activités dangereuses aux fins de la Convention	Groupe de travail de l'application	À organiser par le Groupe de travail		Recommandations éventuelles sur les modifications à apporter aux lignes directrices

No a/	Domaine/élément/activité de programme	Pays/institution chef de file Pays/institutions d'appui	Contributions	Budget prévu	Résultat attendu
3.	Prévention des accidents industriels				
3.1	Prévention de la pollution accidentelle des eaux				
3.1.1	Poursuivre les travaux sur la prévention de la pollution accidentelle des eaux	Groupe spécial mixte d'experts de l'eau et des accidents industriels Allemagne Hongrie	Allemagne (en nature - une réunion) Hongrie (en nature - une réunion)	25 000 US\$	Exécution du programme de travail
4.	Points de contact et notification des accidents industriels				
4.1	Système CEE-ONU de notification des accidents industriels				
4.1.1	Tenir à jour la liste des points de contact	secrétariat CEE-ONU			Liste des points de contact sur Internet
4.1.2	Tester le système CEE-ONU de notification des accidents industriels et le réexaminer en fonction des résultats de ces essais	Croatie Suisse Points de contact secrétariat CEE	Croatie (en nature - un essai) Suisse (en nature - un essai)		Recommandations visant à améliorer l'efficacité du système
4.1.3	Rédiger un manuel à l'usage des points de contact et organiser des consultations et stages de formation à l'intention de leur personnel	Points de contact secrétariat CEE-ONU	À organiser par le Bureau et le secrétariat CEE-ONU avec les donateurs	25 000 US\$	Manuel à l'usage des points de contact et consultations/stages de formation
4.1.4	Faciliter l'harmonisation du Système CEE-ONU et du Système de notification et d'alerte relevant de la Convention sur la pollution accidentelle des eaux	Groupe spécial mixte d'experts de l'eau et des accidents industriels Points de contact secrétariat CEE-ONU			Recommandations en vue de l'harmonisation
5.	Préparation aux situations d'urgence, intervention et assistance mutuelle				
5.1	Préparation aux situations d'urgence et intervention				

5.1.1	Organiser un exercice d'intervention simulant un accident industriel ayant provoqué une pollution accidentelle des eaux, avec des effets transfrontières - Atelier et exercice internationaux sur le thème "Sécurité industrielle et protection des eaux"	Hongrie secrétariat CEE-ONU	Hongrie (en nature) À organiser par le Bureau et le secrétariat CEE-ONU avec les donateurs	25 000 US\$	Échange d'expérience en matière d'élaboration et d'application des mesures de préparation et d'intervention
-------	---	---------------------------------------	---	-------------	---

No <u>a</u> /	Domaine/élément/activité de programme	Pays/institution chef de file Pays/institutions d'appui	Contributions	Budget prévu	Résultat attendu
6.	Responsabilité et obligation de réparer				
6.1	Régime de responsabilité				
6.1.1	Préparer une session extraordinaire des organes directeurs des Conventions sur les accidents industriels et sur l'eau en vue d'envisager l'ouverture d'un processus de négociation intergouvernemental visant à instaurer un régime approprié de la responsabilité civile, comprenant un instrument juridiquement contraignant	Bureaux des deux organes directeurs secrétariat CEE-ONU	À organiser par les Bureaux et le secrétariat CEE-ONU avec les donateurs	25 000 US\$	Session extraordinaire des organes directeurs des Conventions sur les accidents industriels et sur l'eau et décisions correspondantes
7.	Coopération scientifique et technologique				
7.1	Facilitation de l'échange d'informations et de techniques de sécurité				
7.1.1	Établir à l'intention de la Conférence des Parties un document de travail sur la mise en place de conditions plus favorables à l'échange de techniques de sécurité	pays chef de file à déterminer	À organiser par le Bureau et le secrétariat CEE-ONU avec les donateurs	5 000 US\$	Document de travail – recommandations à soumettre pour décision à la Conférence des Parties
7.1.2	Organiser un atelier sur la facilitation des échanges de systèmes de gestion de la sécurité et de techniques de sécurité	pays hôte à déterminer	À organiser par le Bureau et le secrétariat CEE-ONU avec les donateurs	25 000 US\$	Recommandations sur la facilitation de l'échange de techniques de sécurité
7.1.3	Établir un registre d'experts pouvant apporter une assistance en ce qui concerne les mesures de prévention, de préparation et d'intervention	secrétariat CEE-ONU Toutes les Parties			Registre d'experts
8.	Accidents industriels antérieurs				
8.1	Notification des accidents industriels antérieurs				

8.1.1	Mettre au point et exploiter le Système CEE-ONU de notification des accidents industriels antérieurs dans le cadre du Système de notification des accidents majeurs (MARS) de l'Union européenne et diffuser des informations sur les accidents industriels antérieurs	Commission européenne – DG CCR secrétariat CEE-ONU	En nature En nature		Système CEE-ONU de notification des accidents industriels antérieurs
-------	--	--	----------------------------	--	--

No <u>a/</u>	Domaine/élément/activité de programme	Pays/institution chef de file Pays/institutions d'appui	Contributions	Budget prévu	Résultat attendu
	Deuxième réunion de la Conférence des Parties	République de Moldova Bureau secrétariat CEE-ONU	Italie (20 000 US\$)	45 000 US\$	Deuxième réunion de la Conférence des Parties
	Deux réunions du Bureau (2001 et 2002)	Bureau secrétariat CEE-ONU	À organiser par le Bureau	5 000 US\$	Réunions du Bureau
	Promotion de la Convention et assistance pour l'exécution du plan de travail	secrétariat CEE-ONU Bureau	À organiser par le Bureau et le secrétariat CEE-ONU avec les donateurs	10 000 US\$	Matériel de promotion, documents de fond et équipement

a/ Les numéros correspondent à ceux qui sont assignés aux activités dans le plan de travail pour 2001-2002 (ECE/CP.TEIA/2, annexe IX, deuxième partie).

Appendice II

**PRINCIPES DIRECTEURS CONCERNANT L'ATTRIBUTION D'UNE AIDE FINANCIÈRE POUR FACILITER
LA PARTICIPATION D'EXPERTS ET DE REPRÉSENTANTS DES PAYS EN
TRANSITION AUX RÉUNIONS TENUES DANS LE CADRE DE LA CONFÉRENCE DES PARTIES**

Pays	US\$ par habitant en 1999	Note : Le seuil fixé pour l'aide financière en 1999 = 2 000 US\$; les pays dont le PIB par habitant est inférieur à 1 000 \$ peuvent bénéficier d'une aide financière (frais de voyage et indemnité journalière de subsistance); les pays dont le PIB par habitant est compris entre 1 000 et 2 000 \$ peuvent bénéficier d'une aide financière (indemnité journalière de subsistance seulement); les pays dont le PIB est supérieur à ce seuil n'ont pas droit à une aide financière.
Slovénie	9 886	N'ont pas droit à une aide financière
République tchèque	5 176	
Croatie	4 507	
Hongrie	4 813	
Pologne	3 983	
Slovaquie	3 501	
Estonie	3 605	
Lituanie	2 892	
Lettonie	2 767	
ex-République yougoslave de Macédoine	1 715	Peuvent bénéficier d'une aide financière (indemnité journalière de subsistance seulement)
Yougoslavie	1 680	
Roumanie	1 519	
Bulgarie	1 462	
Fédération de Russie	1 235	
Bosnie-Herzégovine	1 172	
Albanie	1 160	
Bélarus	1 070	
Kazakhstan	974	Peuvent bénéficier d'une aide financière (frais de voyage et indemnité journalière de subsistance)
Turkménistan	746	
Ouzbékistan	686	
Ukraine	607	
Géorgie	546	
Arménie	525	
Azerbaïdjan	520	
République de Moldova	261	
Kirghizistan	260	
Tadjikistan	179	
NOMBRE TOTAL DE PAYS	27	
PAYS POUVANT BÉNÉFICIER D'UNE AIDE	18	
PAYS POUVANT BÉNÉFICIER D'UNE AIDE - INDEMNITÉ JOURNALIÈRE DE SUBSISTANCE SEULEMENT	8	
PAYS POUVANT BÉNÉFICIER D'UNE AIDE - FRAIS DE VOYAGE + INDEMNITÉ JOURNALIÈRE DE SUBSISTANCE	10	